



HAL
open science

**Compte rendu de Fortea, José I., Gelabert, Juan E.,
Mantecón, Tomás A. (éd.), Furor et rabies. Violencia,
conflicto y marginación en la Edad Moderna, Santander,
Universidad de Cantabria, 2002, 501 p.**

Rudy Chaulet

► **To cite this version:**

Rudy Chaulet. Compte rendu de Fortea, José I., Gelabert, Juan E., Mantecón, Tomás A. (éd.), Furor et rabies. Violencia, conflicto y marginación en la Edad Moderna, Santander, Universidad de Cantabria, 2002, 501 p.. Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies, 2004, 8 (2), pp.169-173. hal-00686281

HAL Id: hal-00686281

<https://hal.science/hal-00686281>

Submitted on 6 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies

Vol. 8, n°2 | 2004
Varia

Fortea, José I., Gelabert, Juan E., Mantecón, Tomás A. (éd.), *Furor et rabies. Violencia, conflicto y marginación en la Edad Moderna*

Santander, Universidad de Cantabria, 2002, 501 p., ISBN 84-8102-323-X

Rudy Chaulet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/chs/477>
DOI : 10.4000/chs.477
ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2004
Pagination : 169-173
ISBN : 2-600-00803-5
ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Rudy Chaulet, « Fortea, José I., Gelabert, Juan E., Mantecón, Tomás A. (éd.), *Furor et rabies. Violencia, conflicto y marginación en la Edad Moderna* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 8, n°2 | 2004, mis en ligne le 28 avril 2009, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/chs/477> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.477>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Droz

Fortea, José I., Gelabert, Juan E., Mantecón, Tomás A. (éd.), *Furor et rabies. Violencia, conflicto y marginación en la Edad Moderna*

Santander, Universidad de Cantabria, 2002, 501 p., ISBN 84-8102-323-X

Rudy Chaulet

RÉFÉRENCE

Fortea, José I., Gelabert, Juan E., Mantecón, Tomás A. (éd.), *Furor et rabies. Violencia, conflicto y marginación en la Edad Moderna*, Santander, Universidad de Cantabria, 2002, 501 p., ISBN 84-8102-323-X

- 1 Ce gros volume est le résultat d'une collaboration internationale sur les thématiques de la violence, du contrôle social et des différents usages de la justice, autour de chercheurs de l'Université de Cantabrie (Santander, Espagne). Il réunit 17 études organisées en quatre chapitres : « le disciplinement social, la violence et les usages de la justice », « Ordre et conflit dans la communauté », « Les manifestations de la marginalité et de la pauvreté » et « Le sexe, le pouvoir et la marginalisation ». C'est avant tout la période de référence, l'époque moderne, qui donne l'unité du volume même si des incursions sont faites tant en amont qu'en aval. Le champ étudié est hispanique dans les deux tiers des cas environ, les autres contributions adoptent des approches transversales européennes pour trois d'entre elles, et deux études se penchent sur les villes d'Amsterdam et de Nivelles.
- 2 L'ouvrage se veut à la fois synthèse et esquisse des tâches restant à accomplir dans ce secteur de recherche. Ainsi la contribution de Heinz Schilling (Berlin), après avoir fait l'état de l'art et fourni une abondante bibliographie, lance-t-elle des pistes de recherche interdisciplinaire et comparatiste en matière de structures de disciplinement

social telles que la famille et les associations corporatives comme lieu de contrôle, et signale les nouveaux champs d'investigation que sont les pays de l'Est européen. Dans une même perspective Martin Dinges (Mannheim) se penche sur l'action de la justice dans le contrôle social et invite à davantage étudier le rôle des tribunaux du point de vue des usagers tout en soulignant leur importance au niveau local mais aussi dans le processus de construction de l'État moderne. Tomás Mantecón (Santander) montre comment, dans le royaume de Castille au XVII^e siècle, nombreux sont les magistrats qui font un mauvais usage de la justice, soit pour satisfaire leurs passions matérielles ou amoureuses, soit pour favoriser des alliés ou des affidés. De tels abus ne laissent pas sans réaction. Les administrés peuvent parfois s'opposer violemment au mauvais juge s'érigeant ainsi en une « justice alternative », mais la Couronne espagnole disposait de moyens de poursuivre les mauvais juges et de défendre ainsi ses sujets. Dans son étude sur la violence à Amsterdam aux XVII^e et XVIII^e siècles, Pieter Spierenburg (Rotterdam) pose la question du genre dans la criminalité. En effet, les intenses activités portuaires de la ville déterminent une violence masculine, les femmes actives se trouvant cantonnées dans l'industrie drapière et le service domestique. Mais la crise du textile plonge ses travailleurs dans la pauvreté et les femmes s'adonnent plus qu'avant à la prostitution. À partir de 1668 et de l'illumination des rues, les cabarets se développent et sont le lieu d'une intense sociabilité où les hommes défendent leur honneur le couteau à la main. Cette violence a souvent lieu entre inconnus (44 % des cas) ce qui s'oppose nettement aux observations traditionnelles et ne peut s'expliquer que par un fort déterminisme économique. Le XVIII^e siècle voit la mortalité par homicide à Amsterdam baisser spectaculairement : de 9 pour 100.000 habitants au début du siècle, les homicides ne sont plus que 3 vers 1800. Il faut aussi noter qu'on est passé de meurtres commis au cours de rixes dans les tavernes et les bordels à des homicides domestiques; le crime passionnel fait son apparition. Xavier Rousseaux (Louvain-la-Neuve) analyse les différents modes de régulation de la violence à Nivelles (Brabant wallon) en recourant à la fois aux techniques de la micro-histoire et à l'étude sur la longue durée. À partir de registres judiciaires couvrant la période qui va de 1378 à 1795, Rousseaux observe le passage d'une violence médiévale intense mais acceptée par l'autorité urbaine et régulée par des accords entre les parties, des condamnations à des peines pécuniaires ou à des pèlerinages, à une plus grande intolérance, après le transfert de l'autorité de la ville à l'administration d'État au XVI^e siècle et l'apparition de nouveaux juristes pour qui le comportement criminel est avant tout un comportement moral dépravé¹. Ainsi se construit une typologie de la violence et une nouvelle image du citoyen, réprimé dans ses pulsions violentes, ordonné dans sa sexualité et surveillé dans ses manifestations verbales. Une baisse des comportements violents est observée après 1550; en effet si plus de 65 % des crimes enregistrés dans la première moitié du XVI^e siècle sont des violences, celles-ci ne représentent plus qu'un peu moins de 20 % de la criminalité dans la deuxième partie du siècle. Se trouve-t-on face à une évolution des comportements ou à des sources lacunaires ? Le lecteur s'interroge d'autant que dans la période 1746-1795, le niveau des actes violents atteint près de 50 %.

- 3 Dans la deuxième partie consacrée aux conflits à l'intérieur de la communauté, F. J. Lorenzo Pinar (Salamanque) se penche, en synthétisant de nombreux travaux, sur les problèmes de violence à l'intérieur du couple marié. Après avoir posé la question, particulièrement aiguë ici, de la non-déclaration des crimes, l'auteur observe qu'à la formation de l'union, plus que les mariages forcés ou clandestins réprouvés par l'Église,

les promesses de mariage non tenues constituent la grande majorité des crimes enregistrés (souvent sous la rubrique « stupre » ou « viol ») et bon nombre restent sans châtement. Le mariage prononcé, vient le temps des violences conjugales ou la dissimulation et les procédures infrajudiciaires sont la règle. Dans diverses régions d'Espagne, selon les études disponibles, c'est la cause majeure des demandes de divorce sous l'Ancien Régime, rarement satisfaites d'ailleurs. On préconise plutôt l'éloignement temporaire qui pose alors le problème des moyens de subsistance de la victime des sévices. José Fortea (Santander) évoque quant à lui les abus de pouvoir et les conflits qui en découlent, tant juridiques que physiques, dans le cadre de la structure communale des villes, ceci après le grand traumatisme que constitua le soulèvement des *Comunidades* de Castille (1520-1522). Ces conflits résultent souvent de la corruption des échevins (*regidores*) issus des oligarchies locales et ayant acheté leur charge, auxquels se heurte la communauté non aristocratique (*común*) désireuse de maintenir ou rétablir des traditions pré-démocratiques médiévales. Si ces antagonismes furent une des causes du déclenchement de la révolte, l'écrasement des *Comunidades* par le pouvoir royal ne semble pas y mettre fin, bien au contraire. La vénalité des charges conduit à l'aristocratisation de la fonction de *regidor* qui se fait au détriment du *común*, lequel tente de faire valoir son droit par la voie judiciaire, mais la justice ne peut contrebalancer ce processus dominant. Juan Gelabert (Santander) souligne la situation privilégiée de l'Espagne moderne quant à la quasi-absence de conflits politiques sur ses terres, sort enviable si on le compare à celui de la France ou de l'Angleterre, déchirées à des époques comparables, par les guerres de religion. Cette situation tient peut-être en partie à l'échappatoire que constitue l'Amérique pour les plus vindicatifs, ainsi que les guerres de Flandres, forme « d'externalisation des coûts² » de la violence. L'écrasement de toute dissidence religieuse contribue bien entendu à la solidité de l'ensemble. Gelabert met surtout en avant le rôle des institutions, dont la justice et son administration particulièrement développée. Le recours au judiciaire marque parfois la limite de l'autorité royale et contribue ainsi à la paix générale. Le consensus est aussi présent dans la recherche, pour l'exercice du pouvoir royal, d'une juste voie entre les préceptes chrétiens et le machiavélisme, telle que la préconise Juan Márquez dans son *Gobernador cristiano* (1612). Malgré tout, des émeutes éclatent en Andalousie dans les années 1648-1652, mais elles sont limitées dans le temps et dans l'espace et sont la cause de dysfonctionnements ponctuels : crise frumentaire, abus de puissants locaux, dévaluation monétaire qui enchérit le pain. Thomas Herzog (Chicago) souligne l'ostracisme dont sont victimes les ouvriers agricoles au siècle suivant de la part des communautés rurales qui les perçoivent comme étrangers et leur refusent l'intégration en leur déniaient la qualité de *vecino*. À des phénomènes anciens, la peur de l'étranger à la communauté perçu comme une menace et la marginalisation des couches les plus basses, y compris par celles qui ne leur sont que légèrement supérieures dans la hiérarchie sociale (ici, les paysans établis) se superpose une nouvelle réalité, le besoin d'appartenance administrative à une entité territoriale.

- 4 Dans la partie consacrée à la marginalité, Rocío Sánchez et Isabel Testón (Estrémadure) montrent comment l'immigration vers l'Amérique peut permettre la fuite aussi bien des victimes de violences institutionnelles ou individuelles que des délinquants, eux-mêmes auteurs de troubles. En même tant, cette échappatoire des persécutés constitue un déversoir pour la monarchie espagnole. Vicente Graullera (Valence) dresse un tableau des marginaux de la couronne d'Aragon : les plus nombreux sont sans doute les vagabonds et oisifs de tout poil; l'absence d'activité professionnelle reconnue étant

pour les autorités la marque de la délinquance. La prostitution qui connaît son âge d'or au XVI^e siècle, avec la prise en charge de l'activité par les municipalités, régresse, du moins dans ses aspects visibles pour l'historien, au siècle suivant, suite à la fermeture générale des bordels. Elle devient alors clandestine et itinérante, mais n'en demeure pas moins vecteur de désordre. Le sort des Juifs à la fin du Moyen-Âge est évoqué par David Nirenberg (Baltimore). Avec les grandes persécutions et les conversions massives et forcées de 1391, apparaît en Espagne la figure du *converso*, problématique pour l'autorité religieuse et pour l'ensemble de la société, car elle ne permet pas d'identifier clairement qui est juif et qui ne l'est pas. La hantise de la mésalliance est permanente. La voie choisie, tant par les souverains que par l'Église et une de ses figures de proue à l'époque, le grand prédicateur Vincent Ferrer, plutôt que l'acculturation des néo-chrétiens, est le renforcement de l'exclusion des non-convertis, ce qui a pour effet d'entraîner de nouvelles conversions forcées et donc d'aggraver la question *conversa*. Bernard Vincent (Paris) tente de cerner une culture de la marginalité dans l'Europe moderne. Le monde de la pègre connaît aussi ses sociabilités, comme celles des prisonniers organisant les différentes festivités religieuses sur le lieu même de la détention, qui constituent ainsi une culture différente, une sous ou contre-culture du monde des gens honnêtes. Elle possède ses lieux : tavernes, prisons, hospices et hôpitaux, maisons de jeux; ses signes de reconnaissance : tatouages, anneaux, marques et mutilations, surnoms et alias; sa langue : l'argot. Multiple par la variété des formes et des lieux de marginalité, elle jouit d'une certaine homogénéité du fait de la mobilité de la population qui en fait usage.

- 5 La sexualité, au centre de la dernière partie de l'ouvrage, quoique criminalisée dans l'Espagne moderne, bénéficie, selon Pablo Pérez García (Valence), d'une certaine liberté malgré l'œuvre de la contre-réforme. Même pour des cas ne souffrant apparemment pas de discussion, tel le *pecado nefando* (sodomie), l'adéquation entre péché et délit est loin d'être acquise, même à l'Époque moderne. Ainsi la législation en matière sexuelle ressemble davantage à une affirmation de la suprématie de l'honneur qu'à une défense du mariage chrétien. Quant à la prostitution légale, si elle est interdite à partir de 1623, la loi ne semble pas appliquée rigoureusement partout. Néanmoins, les études sont rares et Pérez García appelle de ses vœux une histoire de la prostitution en Espagne de 1623 à 1850. María Luisa Candau (Huelva) a étudié la répression d'une centaine de délits sexuels par la justice ecclésiastique dans l'archevêché de Séville entre 1602 et 1799. La virginité des femmes et l'honneur des hommes est encore au centre des préoccupations. Même si ses condamnations sont plutôt suaves à l'aune de celles infligées par la justice royale (essentiellement des admonestations et des réprimandes), la justice ecclésiastique punit plus sévèrement les laïcs que les clercs. L'inquisition s'est aussi intéressée aux délits sexuels. Jean Pierre Dedieu (Bordeaux) montre comment son action s'inscrit, sur ce plan, dans le mouvement de contre-réforme. Elle réprime ainsi la fornication hors mariage et lutte contre la croyance répandue dans l'Espagne de la Renaissance, qui en fait un péché véniel si elle a lieu entre un célibataire et une prostituée; elle défend le mariage chrétien en poursuivant la bigamie. Elle veille à la bonne moralité du clergé et traque la sollicitation des pénitentes, effet pervers de la confession devenue obligatoire. L'homosexualité et la bestialité font bien entendu aussi partie de ses cibles. La faible part des femmes parmi les accusés tient sans doute à la dévalorisation du discours féminin, propre de l'époque. En s'intéressant majoritairement aux conduites sexuelles peu déviantes, l'Inquisition a pu atteindre les individus au cœur de leur intimité. Roberto López Vela (Santander) s'est intéressé au

cas d'un inquisiteur de Grenade qui sévit entre 1638 et 1647, aux abus qu'il commet et à la corruption dont il se rend coupable. Nous avons donc affaire ici, dans le milieu particulier de l'Inquisition, à ce que Tomás Mantecón appelle la « mauvaise justice ». L'inquisiteur a de nombreux succès féminins, sans doute facilités par son train de vie somptueux, résultat des pots de vins qu'il reçoit de Juifs portugais convertis tentant de se protéger des pressions de l'institution à leur égard et de mettre à l'abri leur famille en s'attirant les bonnes grâces du représentant du Saint-Office et en acquérant des charges de « familiers³ » pour leurs descendants.

- 6 Ouvrant en son début des débats interdisciplinaires et comparatistes, le livre se referme donc sur une approche microhistorique, chaque partie ayant offert des visions synthétiques et des études nouvelles. Malgré la diversité des approches et des thématiques, des silhouettes brochent sur le tout : celle du juge, figure dominatrice dans le système d'ancien régime, et celles des dominés de l'histoire : femmes, marginaux, membres des minorités religieuses, professions les plus humbles tels les ouvriers agricoles.
- 7 Si une synthèse des grands travaux menés à bien ces dernières décennies sur la violence en Europe occidentale (voire simplement en Espagne) à l'époque moderne reste à faire, ne doutons pas que cet ouvrage fort suggestif contribuera à tracer de nouvelles pistes.

NOTES

1. On pourra rapprocher ce processus de celui étudié par Robert Muchembled dans *Le Temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus. XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1992, où l'on passe du « temps des gifles » (pp. 27-32) à « l'éclat des supplices » (pp. 81-125).

2. Dans ce contexte, l'expression est d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'État royal 1460-1610*, Paris, Hachette, 1987, p. 25.

3. Auxiliaires laïcs bénévoles du Saint-Office, exemptés de la *sisá* (impôt sur certaines denrées alimentaires) et bénéficiant surtout de la justice particulière de l'Inquisition, souvent laxiste à leur égard (sur leurs débordements violents, cf. BALANCY, Elisabeth, *Violencia civil en la Andalucía moderna*, (ss. XVI-XVIII). *Familiares de la Inquisición y banderías locales*, Sevilla, 1999, 290 p.).

AUTEURS

RUDY CHAULET

Université de Franche-Comté (Besançon), rudy.chaulet@univ-fcomte.fr